

Procès-verbal Conseil municipal du 14 juin 2021

L'an deux mille vingt un, le 14 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de FONTANES, se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de Fontanes, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 7 juin 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Roselyne VALETTE, Jean-Pierre BROUQUIL, Virginie SALAUN, Sébastien COIMET, Julien LEVIGNE, Dominique MACHEFERT, Morgane CALVET, Jean-François PLANAVERGNE, Corinne FONT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean-Michel CANUT a donné procuration à Roselyne Valette
Christelle NAIL a donné procuration à Corinne Font.

Corinne FONT a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la réunion du 3 mai 2021.

En début de séance Madame la Maire demande aux élus d'approuver le compte rendu de la réunion du 3 mai 2021.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1 - Dématérialisation des Marchés Publics : convention de service internet avec le CDG de la fonction publique du Lot

Elle précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG 46) a ouvert un service intitulé « Internet et Dématérialisation » qui permet en particulier aux collectivités de respecter leurs obligations concernant la dématérialisation des marchés publics, mais aussi concernant la transmission au contrôle de légalité des *actes / actes budgétaires / marchés publics*. Ce service fournit les outils (un profil acheteur) et l'assistance / maintenance associés.

Madame la Maire propose que la dématérialisation des marchés publics soit mise en œuvre à partir du 1er juin 2021 afin de pouvoir actionner la consultation de la maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation 20 rue des postes.

Les modalités de cette procédure doivent être formalisées par la signature d'une convention d'adhésion au service « Internet et Dématérialisation » du CDG 46, avec son annexe précisant les tarifs.

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'accepter le principe de la dématérialisation des marchés publics avec le CDG46,
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au service « Internet et

Dématérialisation » proposée par CDG 46, pour une durée de 3 ans et renouvelable ensuite par reconduction expresse,

- d'autoriser Madame la Maire en cas de besoin à demander la modification de l'annexe à la convention, et à la signer, pour y ajouter / enlever tout service afin de correspondre au meilleur fonctionnement de la commune,
- , - d'autoriser le paiement au CDG 46 des sommes dues.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 - Révision tarif du cimetière pour ajout cavurne

Madame la Maire rappelle le tarif des concessions des deux cimetières communaux, à savoir :

- Concession 30 ans jusqu'à 4 m² = 180 €
- Concession 30 ans > 4 m² jusqu'à 6 m² = 270 €
- Concession 50 ans jusqu'à 4 m² = 300 €
- Concession 50 ans > 4 m² jusqu'à 6 m² = 450 €

Suite à la validation au budget primitif de la mise en place de deux cavurnes au cimetière de Fontanes, Madame la Maire propose les tarifs suivants :

- Cavurne : 15 ans, 1 m² (possibilité d'y mettre 4 urnes), 250 €
- Cavurne : 30 ans, 1 m² (possibilité d'y mettre 4 urnes), 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** :
de valider la proposition indiquée ci-dessus.

3 - Révision loyer logement au-dessus de la poste au 1er juillet 2021

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que les loyers des logements communaux conventionnés sont révisibles chaque année au 1er janvier et au 1er juillet pour les logements non conventionnés. Elle précise que depuis le 1er janvier 2006, les augmentations relatives à ce type de logement sont fixées en fonction de l'indice de référence des loyers et non plus de l'indice du coût de la construction établi par l'INSEE. L'indice à prendre en compte étant celui du 4ème trimestre 2020 (130.52), le taux applicable est le suivant : + 0.20%

Madame la Maire propose d'établir à compter du 1er juillet 2021, le montant du nouveau loyer mensuel du logement communal non conventionné à :

- Monsieur Francis DEILHES : $316.96 + 0.20\% = 317.59\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE à l'unanimité** :
De valider la révision du loyer à compter du 1er juillet comme indiqué ci-dessus.

4 - Désignation architecte en vue de la rénovation bâtiment du 20 rue des postes

Cette délibération est repoussée car la commission d'appels d'offres qui s'est réunie ce jour a décidé de solliciter les six candidats afin de nous proposer leur meilleure offre.

Une nouvelle réunion aura lieu d'ici fin juin.

Informations diverses :

• Courrier de demande logement au-dessus de l'école dès départ Virginie Salaun

Une demande a été adressée pour occuper le logement, il s'agit d'Ophélie Soulié et Florent Riet qui sont déjà habitants de la commune.

- **Synthèse sur les ateliers projet de territoire 2021 2026 (Habitat, Culture et Patrimoine, Agriculture et alimentation, Solidarités (document transmis à chaque conseiller)**

Ce projet a fait l'objet d'une mise à jour en 2021 par les élus afin de le confronter, et de l'actualiser. Ce qui est ressorti du travail mené, est l'importance de la complémentarité entre la zone urbaine et les communes rurales : une complémentarité qui se construit autour de communs tels que la gastronomie, le patrimoine et l'eau, prenant en compte les transitions (numérique, énergétique, démocratique), en ciblant des actions prioritaires en faveur des seniors et des jeunes.

D'autres ateliers ont été proposés dans le cadre du projet de territoire :

Atelier 6 Sports et loisirs - Virginie (Non disponible)

Atelier 7 Tourisme - Participation Julien (a été évoqué la maîtrise du flux de visiteurs, l'amélioration du fléchage)

Atelier 8 Economie Numérique – Jean Pierre (Non disponible)

Atelier 9 Mobilité Voirie – Sébastien (non disponible)

- **Courrier suite opérationnelle du pacte de gouvernance 2020 2026 du GC et ses Communes membres (document transmis à chaque conseiller)**

Quelques actions ont commencé à se concrétiser telles que le réseau de secrétaire de mairie réactivé en distanciel, une newsletter via ce réseau et un nouvel intranet accessible aux élus ;

Possibilité de saisir en conférence des maires à plusieurs pour échanger sur un sujet d'intérêt commun dans le cadre du droit à l'interpellation, inviter en Conseil municipal le président ou vice-président.

Prochainement, possibilité de présenter en conseil municipal la première fiche synthétique de la dernière séance du conseil communautaire.

Nous regrettons qu'un sujet tel que la mutualisation des outils et/ou des moyens qui peut générer des économies ne soit pas mis en avant.

- **Retour Journée citoyenne**

Les habitants, heureux de se retrouver, ont activement participé à l'embellissement de la commune. Le temps était idéal et tout le monde était ravi.

Prévoir sur fin septembre une autre journée.

- **Impayés Cantine**

Les rappels pour le paiement des cantines ont été faits.

- **Départ Directrice école**

Madame la maire informe le conseil municipal que la directrice Emma Cecilia prendra de nouvelles fonctions à la rentrée 2021/2022(poste administratif à l'académie). Elle sera remplacée sur son poste par Madame Marie TISSIDRE qui était auparavant à l'école de Nuzejouls.

- **Elections Départementales et régionales**

Les permanences ont été envoyées aux élus.

● **Maison d'assistantes maternelles**

Madame la maire a rencontré les assistantes maternelles de la MAM qui lui ont fait part de leur désir de déménager, car les locaux sont peu fonctionnels du fait de l'étage. Le coût du chauffage est élevé ainsi que l'entretien du bâtiment. Tout ceci rapporté au prix de la location amène les assistantes maternelles à réfléchir sur un lieu plus adapté et économe.

● **Appel à projet pour le terrain du Castellans derrière le bâtiment du 20 rue des postes.**

L'appel à projet est repoussé car la commune est en attente de l'arrêt du PLUI pour se baser sur l'OAP en cours + info sur mixité sociale.

● **Courrier d'un collectif de Fontanes pour projet de construction centre bourg :**

A l'origine de ce courrier : Jean Claude ALAUX, Alain AMBIALET, Jacques CHAUBARD, François LUC, François GRANOTIER, Denis JACQUEME, Alain RIBREAU, Henri ALIOS, Michel MEDINA et Robert THOUROUDE

Madame la maire informe le conseil municipal que le 18 mai 2021 la mairie a reçu par messagerie un courrier d'un collectif dont l'objet était d'obtenir un RDV afin d'échanger sur les éventuels projets sur le terrain du Castellans derrière le bâtiment du 20 rue des postes.

Mame la maire et les adjoints ont reçu le collectif le 31 mai 2021 et ont répondu aux questions des divers participants. Ils sont notamment informés que dans le PLU actuel approuvé en 2009 un projet d'urbanisation est prévu à ce même endroit, que ces documents sont consultables sur le site du Grand CAHORS. Le projet d'urbaniser la zone concernée n'est pas nouveau, dès arrêt du PLUI, un appel à projet sera lancé afin de consulter un aménageur en relation avec l'EPF Occitanie. Ce terrain est un endroit stratégique pour la commune et une attention particulière sera apportée aux constructions notamment au regard de l'église Saint Clair classée.

N'étaient pas présents Mrs GRANOTIER, MEDINA, ALIOS et RIBREAU

Madame la Maire indique la date du prochain conseil municipal : le 28 juin 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30

La secrétaire de séance,
Corinne FONT

La Maire,
Roselyne VALETTE.